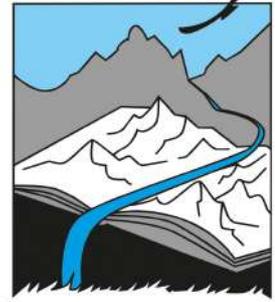




dehors par nature



ÉDUCATION
ENVIRONNEMENT

Projet éducatif Éducation Environnement 64

Actualisé et ré-écrit en 2023

Fruit de la collaboration de 30 personnes,
salarié.es, administrateur.ices, bénévoles,
formateur.ices, animateur.ices,
engagé.es auprès d'EE64

Dehors, par nature

Préambule

Notre précédent projet éducatif datait de 2010. Depuis, la société a évolué, nécessitant de questionner le cadre de référence de notre association et d'en élaborer un nouveau, socle de construction de nos actions d'animation et de formation. Nous constatons que le développement des écrans, la crise sanitaire, la crise écologique engendrent un changement de nos modes de vie : repli sur soi, augmentation de la sédentarité, parfois de l'éco-anxiété.

I. Les fondamentaux

L'association situe clairement son projet éducatif dans le cadre des **articles 1 et 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948** :

- « Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
- Article 26 : ... L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme. »

Nous nous inscrivons au croisement de l'histoire de l'éducation populaire et de l'éducation à l'environnement en se positionnant dans un souci de laïcité, dans le respect de la liberté de conscience qu'elle soit religieuse, politique ou idéologique.

Parmi les fondamentaux de l'**éducation populaire** :

- Si on veut des citoyens.ennes libres, ils faut qu'ils.elles soient instruit.es.
- L'éducation s'adresse à tous.tes, partout, tout au long de sa vie.
- Les pédagogies sont actives et permettent à chacun.e d'être acteur.ice de son apprentissage.

Parmi les fondamentaux de l'**éducation à l'environnement** :

- Permettre à chacun.e de comprendre la nature et le monde qui l'entoure, et d'agir de manière responsable au regard de son environnement.
- L'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel.

Nous entendons par éduquer le fait de "**faire grandir**" et "**amener à l'aventure**".

Nous considérons la personne comme un être unique avec ses potentiels, ses doutes, ses limites quelques soient son âge, son identité, ses convictions.

II. Les objectifs du projet éducatif

Au vu de ce contexte, nous affirmons encore plus fortement la volonté de favoriser les rencontres, les échanges, les expériences partagées avec les autres et de privilégier le vécu dehors, l'émerveillement au contact de la nature et l'ouverture au monde, avec optimisme.

Le projet éducatif s'articule sur **trois objectifs majeurs** :

A. L'épanouissement de l'individu

S'épanouir individuellement de façon sereine nécessite d'avoir confiance en soi pour pouvoir affirmer ses choix, ses idées ; et cela, en prenant conscience de ses limites et en les acceptant.

Nous avons le souci d'accompagner avec vigilance l'individu dans ce processus afin qu'il soit protégé en tant qu'être unique. Nous souhaitons lui permettre de développer toutes ses potentialités et de participer à son émancipation.

1) Affectif

→ **Apprendre à se connaître, à prendre confiance et vivre des expériences avec optimisme.**

Parce que nous pensons que la prise en compte des émotions de chacun.e est une étape nécessaire pour se sentir en sécurité affective afin de pouvoir oser et partir à l'aventure.

2) Corporel

→ **Comprendre passe par le mouvement, le geste, le faire, en prenant son temps.**

Parce que nous ne considérons pas le corps humain comme une simple enveloppe, mais bien comme une partie intégrante de l'être.

3) Cognitif

→ **Stimuler la curiosité, le questionnement, le doute, inciter à l'expérimentation en mobilisant différentes approches pédagogiques (imaginaire, scientifique, artistique, ...)**

Parce que nous souhaitons favoriser l'acquisition de connaissances, l'ouverture d'esprit et développer le sens critique.

B. L'éducation au vivre ensemble

Eduquer au vivre ensemble c'est avant tout créer des conditions de sécurité physique et morale pour chacun.e. Ainsi, chacun.e pourra évoluer, être reconnu.e dans l'enrichissement mutuel grâce à un processus dynamique et collectif.

Nous avons le souci de mettre en place une cohésion de groupe riche de chacun.e, de développer un sentiment d'appartenance et de solidarité.

1) Inclusion

→ **Prendre en compte l'individu tel qu'il est, permettre à chacun.e d'avoir sa place au sein du groupe, instaurer un climat de bienveillance.**

Parce que nous pensons que l'acceptation et le respect de l'autre, l'équité et le soin porté à autrui, sont des moyens indispensables pour une vie collective sereine et épanouissante.

2) Coopération

→ **Proposer des expériences collectives afin d'inciter l'entraide et l'esprit de solidarité.**

Parce que nous pensons que chaque individu quelqu'il soit, est capable de contribuer à l'oeuvre commune.

3) Engagement

→ **Développer les capacités à s'informer, à se positionner, à prendre des décisions et à agir dans et pour le collectif.**

Parce que nous pensons que l'engagement personnel par une implication active est nécessaire et s'inscrit dans un apprentissage à la démocratie et à la citoyenneté.

C. Une cohabitation harmonieuse sur la planète

Vivre avec l'ensemble des vivants - humains et non humains - alors que chacun est unique, nécessite de donner envie d'être attentif au vivant, de tisser du lien avec le monde animal et végétal.

Nous avons le souci de favoriser l'acquisition des connaissances permettant de prendre conscience de l'impact de notre action, de questionner nos comportements individuels et collectifs sur notre environnement plus ou moins proche, pour contribuer à la bonne santé de notre planète.

1) L'expérience du dehors

- **Susciter l'envie du dehors en éveillant la curiosité de chacun.e, permettre une réelle immersion et la rencontre avec le milieu dans lequel on évolue.**

Parce que nous pensons que l'expérience de nature permet d'en avoir moins peur et d'évoluer en confiance dans un environnement plus ou moins familier.

2) Compréhension

- **Amener tous.les à comprendre le fonctionnement des écosystèmes, intégrant pratique du terrain et expérimentation.**

Parce que nous estimons qu'une réelle attention portée à tous les êtres vivants permet de mieux connaître ce monde dont nous faisons partie.

3) Action

- **Transmettre l'idée d'un héritage commun, qu'il soit naturel, culturel ou historique. Nous nous attachons particulièrement à l'ancrage dans notre territoire de proximité.**

Parce que nous favorisons un engagement de chacun.e pour agir de manière libre tout en étant responsable. Et pour aller plus loin, tendre vers un monde en paix, viable et désirable.

Les engagements de l'équipe éducative

Les animateur.ices, directeur.ices et formateur.ices travaillant à l'association s'engagent à être attentifs aux autres et au monde, en étant :

- Garant.es responsables de la sécurité physique et morale des personnes, y compris dans les situations les plus banales,
- Enthousiastes et généreux.ses,
- Conscient.es de leur rôle éducatif,
- Acteur.ices,
- Ouvert.es à la richesse du monde dans sa diversité,
- Enclins à se questionner,
- Conscient.es de l'intérêt du travail en équipe,
- Soucieux.ses de cohérence entre le dire et le faire,
- Conscient.es enfin, que l'animation, c'est se mettre au service de la personne (enfant, ado, adulte), sans servilité, c'est l'accompagner dans sa propre construction.

Une vigilance est de mise pour éviter tout risque d'endoctrinement, tout dressage comportemental. L'éducateur.ice favorise un comportement responsable sans l'imposer ; de même, il encourage la recherche collective d'actions sans manipulations, en veillant à ce qu'elles aient du sens pour tous.tes.

Les principes de laïcité

1) L'expression de convictions religieuses et le port de signes :

Les jeunes accueillis en accueil collectif de mineurs sont libres d'exprimer leurs convictions personnelles, notamment religieuses. Toutefois, cette liberté d'expression doit s'exercer sous réserve du respect

- de l'ordre public (elle ne doit pas troubler l'ordre dans le cadre de l'activité ni compromettre la santé et la sécurité des mineurs ou du personnel) ;
- des droits d'autrui (elle ne doit pas constituer un acte de pression, de provocation de prosélytisme ou de propagande, ni porter atteinte à la dignité ou à la liberté d'autrui) ;
- du bon fonctionnement de l'activité.

En conséquence, sont proscrits et peuvent donner lieu à une exclusion en cas de perturbation du bon déroulement de l'accueil

- la manifestation ostensible d'une appartenance religieuse ; tout acte de prosélytisme auprès d'un autre mineur ;
- tout comportement constitutif de pressions sur un autre mineur au titre des croyances ou de l'absence de croyance ;

Les principes de laïcité

2) L'exercice de pratiques culturelles

L'exercice de pratiques culturelles (prière) relève de la sphère privée / individuelle de chaque mineur. Cette pratique peut donc être autorisée, mais uniquement dans un espace réservé à cet effet. En dehors de celui-ci, elle est interdite. Elle ne doit pas revêtir un caractère ostentatoire ou revendicatif, ni constituer un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande et ne doit pas perturber le bon fonctionnement de l'accueil.

Les moyens mis à disposition de chaque mineur pour bénéficier de moments d'intimité lui seront précisés sur le lieu de séjour, suite à sa demande et selon les espaces et temps disponibles.

Les exemples ci-après sont à apprécier par les responsables du séjour à l'aune de ces disponibilités : il sera possible par exemple d'identifier un temps (avant ou après les repas, au début de la veillée...) et un lieu dédié, tout en veillant à ne pas perturber les temps d'activités proposés à tous les autres enfants.

3) L'organisation de la restauration

Afin d'assurer l'équilibre alimentaire de tous les enfants, le service de restauration propose des menus différenciés, quel que soient les motivations (goût, religion, végétarisme...), dans la limite des contraintes du service public.

L'organisation logistique des repas dans le cadre des séjours en collectivité ne permet pas des services de restauration en dehors des horaires prévus, y compris dans le cadre de jeûne religieux ou diététique. Ces contraintes organisationnelles peuvent être de nature à ne pas permettre la participation de votre enfant au séjour.